



Directrice de la Publication : Armelle BOTHOREL – **Rédacteur** : Frédéric LE MOULLEC
Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ

Édito

La confiance, ciment de nos territoires

L'Assemblée Générale 2019 de notre Association a été consacrée à l'évolution des modes de vie de notre population et a permis d'appréhender le défi des transitions à venir (démographique, numérique, écologique et citoyenne). La conclusion de l'étude présentée par l'ADEUPa a laissé entrevoir quelques pistes pour prendre en compte ces changements dans nos modes de vie et notamment les services publics :

- Réinterroger le périmètre de l'action publique
- Réinventer les territoires pour qu'ils s'adaptent à des vies discontinues
- Ouvrir à toutes et à tous l'accès à la civilisation des loisirs.

Acteurs de la démocratie de proximité et de la solidarité territoriale, les élus municipaux et communautaires ont bien mesuré le rôle essentiel qu'ils ont à jouer pour accompagner ces transitions.

Pour relever ces défis majeurs du XXIème siècle, la confiance occupe une place fondamentale. C'est un chantier en construction quotidienne et permanente.

Aussi, les membres de notre Conseil d'Administration proposent que pour notre 29ème Assemblée Générale (qui se tiendra le samedi 25 janvier prochain de 9h à 13h à Saint-Aaron-Lamballe Armor) la partie débat soit consacrée à la confiance de la manière suivante : « Confiance et territoires : vers un nouvel âge de l'action publique ? ». Romain PASQUIER, politologue, Directeur de recherche au CNRS, Titulaire de la chaire "Territoires et mutations de l'action publique" (TMAP) à Sciences Po Rennes, interviendra sur ce point.

Dans l'attente de vous retrouver pour cette dernière Assemblée Générale du mandat, permettez-moi de vous adresser tous nos vœux de santé, joie, bonheur et prospérité en ce début de nouvelle année !

Armelle BOTHOREL
Présidente de l'AMF 22

1 – VIE DE L'ASSOCIATION

Conseil d'Administration – 11-12-19

Les sujets qui ont été abordés sont les suivants :

- Intervention de Monsieur Gilles HENRIO, Vice-président du Tribunal de Commerce de Saint-Brieuc
- Organisation des services des finances publiques en Côtes d'Armor
- Formation des élus locaux
- Vie de l'Association
- Questions diverses

2 – INFORMATIONS EXTÉRIEURES

Banque des Territoires

La Banque des Territoires vient de lancer une écoute citoyenne en Bretagne sur l'avenir et développement du territoire.

Vous trouverez en **annexe 1**, le **communiqué de presse**.

Lien vers la consultation : parole-aux-bretons.make.org

Préfecture des Côtes d'Armor

DDTM 22 – Pêche en eau douce

Vous trouverez en **annexe 2**, l'**arrêté préfectoral réglementant la pêche en eau douce pour l'année 2020**.

DDCS 22 – Association Stop aux Violences Sexuelles 29

L'association Stop aux Violences Sexuelles 29, qui organise un week-end de formation Violences sexuelles "les Bases". Il se déroulera le samedi 28 et le dimanche 29 mars 2020 à l'université de Bretagne occidentale faculté de médecine Amphi 4, à Brest.

C'est une formation pour toute personne désireuse d'approfondir ses connaissances en matière de violences sexuelles. Elle est gratuite et ouverte aux professionnel.le.s, aux associations, citoyen.ne.s qui veulent s'informer sur le sujet.

Vous trouverez en **annexes 3 et 4**, le **programme** ainsi que la **fiche d'inscription**.

DDCS 22 – Appel à projets Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) 2

Vous trouverez en **annexe 5**, l'**appel à projet FDVA 2** « Fonds pour le Développement de la Vie Associative » volet soutien au fonctionnement et à l'innovation.

Les Rubans du Patrimoine 2020

Votre patrimoine bâti est une richesse, faites connaître vos réalisations !

Vous trouverez en **annexe 6** la plaquette d'information relative aux Rubans du Patrimoine 2020.

Les candidatures sont à retourner pour le **31 janvier 2020**.

ARS Bretagne

Accès aux soins : le guide pratique pour les élus

Le ministère des solidarités et de la santé et le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales viennent de publier un document intitulé « **Accès aux soins : le guide pratique pour les élus** ».

Vous trouverez en **annexe 7** ce **document** qui vise à faciliter le déploiement d'outils pour améliorer l'accès aux soins en tout point du territoire et à construire des solutions au plus près des besoins des personnes en mobilisant les acteurs de terrain.

Il s'agit d'apporter aux élus confrontés aux difficultés d'accès aux soins sur leur territoire une vision d'ensemble du cadre législatif et réglementaire et des dispositifs publics existants pour guider leurs initiatives.

Les équipes de l'ARS Bretagne sont présentes pour vous accompagner dans vos projets et sont à votre disposition pour tout éclairage complémentaire sur la mise en œuvre concrète des différents éléments de ce guide dans notre région.

Préfecture de Région

DRAAF Bretagne – EGAlim pour la restauration collective

Vous trouverez en **annexes 8 et 9**, un **support** émanant du Conseil National de la Restauration Collective et reprenant les mesures de la loi **EGAlim** qui concernent la **restauration collective** et un **tableau de synthèse** reprenant les principales mesures de cette loi selon les échéances et les acteurs concernés.

DREAL Bretagne – Éducation à l'environnement- Appels à projets 2020

La DREAL ouvre deux appels à projets à destination des associations bretonnes, dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable :

- Un appel à projets visant à soutenir l'organisation d'actions liées à la promotion de l'environnement et au développement durable sur le territoire de la région Bretagne, contribuant aux changements de comportements et/ou à l'animation de réseaux associatifs régionaux.
La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 28 février 2020.
- Un appel à projets lancé conjointement avec le Rectorat de l'académie de Rennes, dont l'objectif est de faire s'exprimer les jeunes citoyens en milieu scolaire (du CM1 à la 3^{ème}) sur leur cadre de vie, en tant qu'habitant et usager. Il s'agit de conduire un travail de réflexion sur l'environnement de l'établissement ou un autre quartier de la commune en termes de ville durable, avec l'appui de l'association sur l'année scolaire 2020-2021. Il permettra de recueillir la perception des élèves, avant de les guider dans une analyse critique de l'existant et les amener à formuler des propositions d'actions permettant d'aller vers une ville ou un village désirable pour l'avenir.
La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 7 mars 2020.

Les informations relatives à ces AAP sont détaillées dans les cahiers des charges respectifs, que vous trouverez ici : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/lancement-de-2-appels-a-projets-a-destination-des-a4115.html>

Rappel : Pour les associations déjà financées en 2019 dans le cadre d'un AAP de la DREAL, un premier bilan des actions conduites devra être remis par l'association avec la demande de subvention 2020.

*Le bilan définitif de l'action sera remis au plus tard le 30 juin 2020 sous la forme du bilan CERFA n°1505*02.*

Comité européen des régions

Appel à manifestation d'intérêt

Égalité des sexes dans l'élaboration des politiques

Jeunes élus - Comment votre région ou ville traite-t-elle de l'égalité des sexes dans l'élaboration des politiques?

Le Comité européen des régions proposera à une sélection de jeunes politiciens, élus au niveau local ou régional (YEP), de présenter leurs recommandations pour éliminer les obstacles individuels, organisationnels et sociaux qui dissuadent les femmes d'entrer en politique, lors d'un événement en **Bruxelles du 4 au 6 mars 2020**.

CRITÈRES

- Détenir un mandat démocratique d'élu politique au niveau régional ou local dans un État membre de l'Union européenne
- N'avoir pas plus de 40 ans le premier jour de l'événement (4 mars 2020)
- Ne pas détenir de mandat en tant que membre ou suppléant du CdR
- Avoir un bon niveau d'anglais (car cet événement interactif se déroulera en anglais uniquement)
- Remplissez ce formulaire de candidature et soumettez-le au plus tard à midi le 30 janvier 2020.

Remarque importante : Les candidats doivent démontrer leurs connaissances et leur engagement direct à améliorer l'équilibre entre les sexes dans l'élaboration des politiques dans leurs circonscriptions.

Les candidats sélectionnés participeront à un programme sur mesure du 4 au 6 mars 2020 et auront l'occasion de rencontrer et de réseauter avec d'autres politiciens aux niveaux local, national et européen. Le CdR remboursera les frais de voyage et versera une indemnité forfaitaire de séjour de 269 €. Les candidats seront sélectionnés dans le souci d'assurer un équilibre en termes de genre, de représentation régionale et locale, d'affiliation politique et de nationalité. Les candidats seront informés des résultats de la sélection début février.

Lien vers le questionnaire : <https://cor.europa.eu/en/engage/Pages/Yeps.aspx>

3 – INFORMATION NATIONALE

Élections municipales de 2020

Dans la perspective du prochain renouvellement des conseils municipaux et intercommunaux, qui aura lieu les 15 et 22 mars prochains, cette page portail « Élections municipales 2020 » (<https://www.amf.asso.fr/m/theme/municipales2020.php>), créée spécialement par les services de l'AMF, propose des informations utiles en lien avec cette échéance. Elle sera alimentée tout au long de l'année et comprend notamment des éléments sur la préparation des élections (communication en période préélectorale, financement des campagnes électorales, composition des listes, règles d'inéligibilité et d'incompatibilité...), l'organisation matérielle du scrutin, les conditions d'exercice des mandats locaux et la fin de mandat (retraite, reconversion professionnelle, honorariat...). Principalement réservée aux adhérents de l'AMF, elle contiendra toutefois des textes officiels et certains documents, en accès libre, qui permettront aux citoyens intéressés par ce scrutin d'y trouver des éléments d'information.

4 – À NOTER SUR VOS AGENDAS

25 janvier 2020 : Assemblée Générale à la salle des fêtes de **Saint-Aaron à Lamballe-Armor**.
Accueil à partir de 9 heures.
N'oubliez pas de confirmer votre participation ou d'envoyer votre pouvoir le cas échéant